

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS.

SEUL DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1862, dans les trois journaux suivants : *Le Memorial de la Loire*, *le Journal de Montbrison* et *l'Echo Roannais*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Ferlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.
 Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3. —
 MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Heures des Départs des Trains du Chemin de fer.

De Roanne à Paris : Matin : 1 h. 40 m.; 8 h. 28 m.; — Soir : Midi 23 m.; 3 h. 49 m.; 6 h. 40 m.
 De Paris à Roanne : Matin : 8 h.; — Soir : Midi 20 m.; 4 h. 33 m. 11 h. 5 m.
 De Roanne à St-Etienne et Lyon :
 Matin : Minuit 47 m.; 6 h. 29 m.; — Soir : midi 2 m.; 4 h. 29 m.; 6 h. 29 m.; 8 h. 22 m.
 De Lyon à Roanne : Matin : 7 h. 45 m.; 10 h. 30 m.; — Soir : 2 h. 15 m. 8 h. 35 m.
 De St-Etienne à Roanne : Matin : 6 h.; 9 h. 49 m.; — Soir : 1 h. 12 m.; 4 h. 19 m.; 11 h. 30 m.

Départs de la Poste au Bureau de Roanne.

3 h. 30 du m. : St-Just-en-Ch., Tarare, Cours, Thizy et r., Amplepuis et r., Digoin et r. ligne de St-Etienne.
 7 h. du m. : Belmont, Charolles et route.
 11 h. du m. : lignes de Lyon, Lyon à Marseille, et Paris, Amplepuis, Cours, St-Symphorien, Thizy et Tarare.
 6 h. du soir : toute la ligne de Paris.
 9 h. du soir : lignes de Lyon et de Paris.

Roanne, 1^{er} février 1862.

Lundi dernier, 27 janvier, S. M. l'Empereur a ouvert la session annuelle du Sénat et du Corps législatif par le discours suivant :

MESSIEURS LES SÉNATEURS,
 MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

L'année qui vient de s'écouler a vu, malgré certaines inquiétudes, la paix se consolider. Toutes les rumeurs propagées à dessein sur des prétentions imaginaires sont tombées d'elles-mêmes devant la simple réalité des faits.

Mes relations avec les puissances étrangères me donnent la plus entière satisfaction, et la visite de plusieurs souverains a contribué encore à resserrer nos liens d'amitié. Le roi de Prusse en venant en France, a pu juger par lui-même de notre désir de nous unir davantage à un gouvernement et à un peuple qui marchent d'un pas calme et sûr vers le progrès.

J'ai reconnu le royaume d'Italie avec la ferme intention de contribuer, par des conseils sympathiques et désintéressés, à concilier deux causes dont l'antagonisme trouble partout les esprits et les consciences.

La guerre civile qui désole l'Amérique est venue compromettre gravement nos intérêts commerciaux. Cependant, tant que les droits des neutres seront respectés, nous devons nous borner à faire des vœux pour que ces dissensions aient bientôt un terme.

Notre établissement en Cochinchine s'est consolidé par la valeur de nos soldats et de nos marins.

Les Espagnols associés à notre entreprise trouveront, je l'espère, dans ces contrées le prix de leur courageux concours. Les Annamites résistent faiblement à notre domination et nous ne serions en lutte avec personne si, au Mexique,

les procédés d'un gouvernement sans scrupules ne nous avaient obligés de nous réunir à l'Espagne et à l'Angleterre pour protéger nos nationaux et réprimer des attentats contre l'humanité et le droit des gens.

Il ne peut sortir de ce conflit rien qui soit de nature à altérer la confiance dans l'avenir. Libre de préoccupations extérieures, j'ai porté plus spécialement mon attention sur l'état de nos finances. Un exposé sincère vous en fait connaître la véritable situation.

Je ne dirai à ce sujet que quelques mots :

Le public s'est ému du chiffre de 965 millions auxquels s'est élevée la dette flottante; mais cette dette, en l'arrêtant désormais, n'a rien d'inquiétant, car elle avait déjà atteint ce chiffre avant 1848, alors que les revenus de la France étaient loin d'approcher de ce qu'ils sont aujourd'hui. D'ailleurs qu'on retranche de cette somme d'abord les 632 millions qui grevaient l'Etat à une époque antérieure à l'Empire, ensuite les 78 millions remboursés aux rentiers à l'époque de la conversion, enfin les 235 millions montant des découverts qu'ont amenés dans les deux dernières années des expéditions lointaines et qu'il eût été possible de demander à un emprunt, on verra que depuis l'établissement de l'Empire, grâce, il est vrai, aux consolidations successivement opérées, les découverts ne se sont pas accrues en proportion des nécessités auxquelles il a fallu pourvoir et des avantages obtenus depuis plus de dix ans.

En effet, Messieurs, il ne serait pas juste d'oublier :

L'accroissement de dépenses exigé par le service annuel des emprunts contractés pour deux guerres qui n'ont pas été sans gloire; les 622 millions employés par le Trésor aux grands tra-

vaux d'utilité publique, indépendamment des trois milliards affectés par les compagnies à l'achèvement de 6355 kilomètres de chemins de fer, l'exécution du réseau télégraphique, l'amélioration du sort de presque tous les serviteurs de l'Etat, l'augmentation du bien-être du soldat, les cadres de l'armée mis en proportion de ce qu'exige en temps de paix la dignité de la France, la transformation de la flotte et de tout notre matériel d'artillerie, la réédification de nos édifices religieux et de nos monuments publics.

Ces dépenses ont imprimé à tous les travaux utiles sur la surface de l'Empire une impulsion féconde. N'avons-nous pas vu les villes se transformer, les campagnes s'enrichir par le progrès de l'agriculture, et le commerce extérieur s'élever de deux milliards 600 millions à cinq milliards 800 millions ? Enfin, par le seul accroissement de la prospérité publique, les revenus de l'Etat se sont accrues de plusieurs centaines de millions.

Cette énumération nous montre toute l'étendue des ressources financières de la France, et pourtant, quelle que fut l'origine des découverts, quelque légitimes que fussent les dépenses, il était prudent de ne plus les augmenter. Dans ce but, j'ai proposé au Sénat un moyen radical qui confère au Corps législatif une plus grande faculté de contrôle et l'associe de plus en plus à ma politique. Mais cette mesure n'était point, comme il est facile de s'en convaincre, un expédient pour alléger ma responsabilité. C'était une réforme spontanée et sérieuse devant nous forcer à l'économie.

En renonçant au droit d'ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires dans l'interval des sessions, il était cependant essentiel de se réserver la faculté de pourvoir à des né-

cessités imprévues. Le système de virements en fournit les moyens et il a l'avantage de limiter cette faculté aux besoins vraiment urgents et indispensables.

L'application sévère de ce nouveau système nous aidera à asseoir notre régime financier sur des bases inébranlables. Je compte sur votre patriotisme et vos lumières pour seconder mes efforts par un concours empressé.

Le budget vous sera présenté dès l'ouverture de la session.

Ce n'est pas sans regret que je me suis décidé à vous proposer le remaniement de plusieurs impôts; mais par l'accroissement de nos revenus, l'aggravation, j'en suis convaincu, ne sera que temporaire.

Vous voudrez bien vous occuper d'abord du projet de loi relatif à l'échange des titres de la rente 4 1/2 p. 0/0, projet qui a pour but, en conciliant équitablement les intérêts du trésor et ceux de ses créanciers, de préparer l'unification de la dette. Je vous ai exposé, Messieurs, loyalement l'état de choses.

Vous le savez, à chaque occasion où se présentait une réforme utile, j'en ai pris résolument l'initiative. Cependant je n'en maintiendrai pas moins intactes les bases fondamentales de la Constitution qui a déjà valu au pays dix années d'ordre et de prospérité.

Le sort de tous ceux qui sont au pouvoir, je ne l'ignore pas, est de voir leurs intentions les plus pures méconnues, leurs actes les plus louables dénaturés par l'esprit de parti. Mais les clamours sont impuissantes lorsqu'on possède la confiance de la nation et qu'on ne néglige rien pour la mériter. Ce sentiment qui se manifeste en toutes circonstances est ma récompense la plus précieuse et fait ma plus grande force. Sur-

Scuilleton.

LE REVENANT DE KURZLAND.

La vallée par laquelle, en descendant des hauts plateaux de la Bohême, l'Elbe s'ouvre un passage vers la plaine de Dresde, est sans contredit une des plus pittoresques de l'Europe. Profonde et vaste elle déroule une suite incomparable de beaux sites. Les touristes pacifiques de nos jours se plaisent à lui donner le nom de Suisse Saxonne; mais à l'époque où se place notre récit, c'est-à-dire vers la seconde moitié du XV^e siècle, le voyageur cherchait ordinairement dans les magnificences de la nature autre chose que le plaisir des yeux : les sécurités de la route, l'assiette des châteaux forts qui hérissaient les hauteurs, les facilités de l'attaque et de la défense le préoccupaient bien davantage. Aujourd'hui même, celui qui visite ou plutôt qui entrevoit ces lieux sur les ailes de la vapeur, se prend à oublier les points de vue pour y démêler les marches et les contremarches des armées de 1812 et reconnaître les champs de la bataille des Géants.

Deux cavaliers, tous deux jeunes et de bonne mine, s'engageaient un matin dans les premières gorges de la vallée de l'Elbe. Ils venaient de la Bohême et marchaient côte à côte. L'aisance de leurs manières, à défaut de leurs toques de velours et de leurs éperons d'or, eût suffi pour marquer la noblesse de leur naissance, bien que leurs fortunes parussent fort inégales. Leur mutuelle connaissance ne remontait qu'à peu d'heures; mais entre jeunes gens et voyageurs, de simples rencontres amènent bien vite l'intimité.

Ainsi, disait l'un des deux jeunes cavaliers, le seul dont la monture et les armes fussent de haut prix, ainsi, mon cher compatriote, ni le service de notre roi, ni celui de l'empereur ne vous séduisent. Vous préférez une mitre à un casque et choisissez, au lieu d'une solide lame comme celle-ci, un jouet arraché aux ailes d'un corbeau!

A vrai dire, seigneur comte de Pardubitz, reprenait le moins opulent des deux interlocuteurs, je n'ai ni préféré ni choisi. Les barons de Kohlmill, vous le savez, sont moins riches en wenceslas d'or qu'en renommée. J'ai deux frè-

res, et, politesse mal entendue, j'ai fait la sottise de leur céder le pas à tous deux à l'entrée en ce monde. L'aîné gardera la demeure paternelle : le second, le chevalier, en prendra une, s'il peut, sur le Turc ou sur les ennemis du roi; et quant à moi, qui suis le pauvre Ladislav de Kohlmill tout court, me voici sur la route de l'université de Leipzig.

Et je souhaite, mon brave Ladislav, que le roi vous octroie une de ses riches abbayes, en l'honneur des loyaux services de vos maîtres et de vos frères. Car, par saint Nepomuc, à quoi bon les abbayes, sinon à doter les cadets de nos maisons?

Peut-être, seigneur comte. Mais abbaye ou autre chose, il ne me déplaît pas de devoir mon avenir à mes propres services. J'aimerais fort, je l'avoue, les hommes d'armes qui vous accompagnent et toute cette belle cavalcade aux frères allurés qui vous suit à un demi mille d'ici. Au lieu de cela j'ai reçu une seule épée et un seul cheval. J'ai bien encore un missel enluminé, une bible et un Aristote, cadeaux d'un oncle évêque.

De pareils trésors, interrompit le comte, je ne donnerais pas la valeur de trois barnais, surtout aujourd'hui qu'on noircit entre deux planches, dit-on, autant de parchemin qu'on en veut. Vos livres valent moins que des lances, et bientôt ils ne coûteront pas davantage.....

Qui sait? dit Ladislav. Les lances ne seront peut-être pas toujours les plus fortes ni les mieux appréciées. Mais revenons, cher comte, à vos amours. Elle est donc bien avant dans votre cœur, cette blanche colombe qu'on élève pour vous à Kurzland?

Blanche ou rose, brune ou blonde, sur ma foi, seigneur étudiant, laissons ces détails pour le moment : mes yeux ne l'ont jamais vue, mes oreilles ignorent sa voix. C'est sur la parole de mon père que je l'adore, et, par mon épée, je ferai honneur aux engagements d'un Pardubitz. Les Pardubitz n'ont qu'une parole, comme ils n'ont qu'un cœur. Mais on la proclame la plus fine émeraude de ces montagnes si fécondes en pierres précieuses; savante comme une chanoinesse de Prague, et, chose qui m'intéresse beaucoup plus, belle comme une madone.

Heureux comte! soupira tout bas Ladislav. Pendant que j'irai palir sur Aristote!..

Il y eut un moment de silence, chacun s'abandonnant au cours de pensées bien différentes. Le comte le rompit le premier. Lorsqu'il est question de sa maîtresse, un fiancé ne saurait laisser tomber la conversation.

Je la mènerai au manoir paternel qu'elle rejoindra de sa grâce, où de dix milles à la ronde on accourra lui rendre hommage. Nous irons à Prague, je la verrai resplendir aux tournois de la cour. Et puis j'aurai double suite de vassaux à conduire avec moi à la guerre, ceux de Kurzland et ceux de Pardubitz.

Il ne songeait point, le fortuné comte, que les rêves les plus doux de l'homme sont sujets aux plus brusques réveils.

Au moment où il se plongeait ainsi dans l'avant-goût de sa félicité prochaine, de cette félicité assurée et qui lui avait coûté si peu de peine à préparer, un coup d'arquebuse partit d'un bois voisin. Le cheval du comte se cabra, fit un bond prodigieux et retomba lourdement pour ne plus se relever.

Le cavalier, heureusement ne fut point froissé dans sa chute; mais il n'eut que le temps de se mettre sur pied l'épée à la main : il avait devant lui quatre hommes armés de pied en cap, quatre glaives tournés contre sa poitrine.

Ladislav, bien que non personnellement attaqué, n'était pas homme à abandonner un compagnon de voyage en semblable conjoncture. Il sauta lui aussi de sa monture, et obligea deux des assaillants à se tourner contre lui.

Une double lutte acharnée s'engagea dans ce chemin solitaire. La supériorité du nombre était pour les assassins; mais celle du courage rétablissait l'égalité des chances. Ladislav, moins exercé dans le maniement des armes, eut d'abord quelque peine à se maintenir contre ses deux terribles adversaires; sans un tronc d'arbre auquel il s'adossa pour n'être pas tourné, les premiers coups lui eussent été funestes. Mais bientôt, comme un homme qui se reconnaît peu à peu dans son élément naturel, il se raffermir et fit mieux que de se défendre; sa voix pousse le cri de guerre de sa famille, son épée, présente de deux côtés à la fois, troubla, rompit, fit reculer ses ennemis.

Très bien! noble début pour un étudiant lui criait le comte qui se trouvait à l'aise dans un combat comme dans une fête et qui, plus adroit en-

core, avait déjà percé un de ses adversaires au défaut de la cuirasse et achevait de terrasser l'autre et de le jeter mort à ses pieds. Courage Kohlmill, me voici!

Mais comme il s'élançait au secours de Ladislav, il se sentit frappé par derrière d'un coup porté entre les deux épaules, par une main qu'il n'avait pu voir. Il chancela et tomba sur le gazon.

A cette vue et au risque d'être frappé de même, Ladislav se précipita sur le nouveau venu; et telle fut la violence de son élan, que le traître en perdit l'équilibre, et avant qu'il eût pu se mettre en défense, il avait la gorge traversée de part en part.

Les deux assassins survivants tournèrent le dos et se perdirent dans les bois. Il était temps : la suite du comte arrivait au galop sur l'arène sanglante.

Le pauvre blessé fut porté à l'ombre d'un chêne sur un lit de mousse. Un cercle respectueux de visages mornes se pressait autour de lui et ces visages laissaient voir plus de pâlour et plus d'anxiété que le sien même, pendant qu'un vieux serviteur, dont l'expérience des batailles avait presque fait un chirurgien, sondait la profondeur de la plaie. Et bien? demanda le comte d'une voix faible. Des larmes furent toute la réponse du vieillard; à son silence trop significatif, la douleur éclata dans toute l'escorte.

Le comte demanda qu'on le remit à cheval, rappelant que Kurzland n'était pas loin et qu'il avait promis pour midi.

Le vieux serviteur, à travers ses sanglots, parla de prudence, de repos, des dangers de la fatigue. Prudence et repos ne m'importent plus guère, dit le blessé; en vain me le chaheriez-vous; je ne verrai point Kurzland et ne retournerai que mort à Pardubitz. Il faut vous quitter, amis, que je croyais guider à une fête et que je menais à des funérailles! Amis, portez mes derniers adieux à mon père, à ma mère, avec mon corps. Toi, Kohlmill, que j'ai vu si brave tout à l'heure; tu n'es point né pour les universités, crois-moi. C'est toi, Kohlmill, que je chargerai de mes adieux à Kurzland. Veux-tu aller dire à ma fiancée qu'un malheur comme celui-ci pouvait seul me faire manquer à ma parole? Ne me refuse pas, Kohlmill; ce funèbre message sera le premier et le dernier que j'aurai réclamé de toi.

Ladislav, à genoux, penché sur le mourant,

vient-il de ces événements imprévus, tels que la cherté des subsistances et le ralentissement du travail ? Le peuple souffre ; mais, dans sa justice, il ne me rend pas responsable de ses souffrances ; parce qu'il sait que toutes mes pensées, tous mes efforts, toutes mes actions tendent sans cesse à améliorer son sort et à augmenter la prospérité de la France.

Ne nous faisons pas illusion sur ce qui nous reste à accomplir ; mais en même temps félicitons-nous d'avoir traversé dix années au milieu du calme des populations satisfaites et de l'union des grands corps de l'Etat. Persévérons dans notre tâche avec énergie, et confions-nous dans la Providence qui nous a toujours donné des signes visibles de sa protection.

Les dernières correspondances de la Cochinchine annoncent que les troupes françaises ont commencé le siège de la ville de Bien-Hoa, et qu'aussitôt après la prise de cette place qui ne saurait tarder longtemps, elles marcheront sur Hué, la capitale du royaume d'Annam.

Toute la semaine a été consacrée à l'embarquement des troupes qui doivent former le corps expéditionnaire du Mexique. Malgré le mauvais état de la mer, plusieurs vaisseaux sont partis de Toulon, de Lorient, de Brest et de Cherbourg, se rendant directement à la Vera-Cruz, point de ralliement des flottes française, anglaise et espagnole.

Depuis mercredi 29, la cour d'assises de Bourg voit se dérouler devant elle le drame affreux du procès Dumollard. Le ministère public a relevé contre ce monstre trois vols et assassinats constatés par la découverte d'autant de cadavres enterrés dans les bois et cinq vols ou tentatives de vols et d'assassinats qui n'ont manqué leur effet que par des circonstances indépendantes de sa volonté.

L'énorme quantité de linge de femme saisie à son domicile et dont la majeure partie n'a pas été reconnue, fait supposer avec raison que la justice n'a pu connaître que la moindre partie des crimes de cet homme. Sa femme est accusée comme complice au moins des vols par lui commis.

Cette affaire, qui excite aussi au plus haut degré la curiosité et l'indignation publique, n'est pas terminée au moment où nous écrivons.

FERLAY.

Chronique Locale.

Mardi dernier, à 6 heures du soir, le sieur Bedin, employé de M. Labouré, fabricant de cotonnes à Roanne, revenait d'Ambierle dans la voiture de ce dernier. Lorsque arrivé vers le lieu des Tuileries, en voulant descendre pour allumer la lanterne de la voiture, il tomba si malheureusement, que les roues lui passèrent sur les deux jambes, en écrasant les doigts de pied de l'une et en fracturant l'autre.

Le cheval continua sa route et arriva seul à Roanne. L'absence du conducteur jeta son patron et sa famille dans les plus vives appréhensions. On passa une partie de la nuit

promit solennellement d'accomplir sa demande.

Merci, bon Kohlmill. Donne-moi ta main. Ah ! sans un ami qui annonçât ma triste destinée à Emmeline, ma pauvre Emmeline ! je fusse mort inconsolé !

A mesure que sa voix s'affaiblissait, son calme et sa sérénité semblaient se fortifier. Il consolait ses serviteurs, ordonnait lui-même comment il voulait revenir à Pardubitz et songeait à tout, d'un esprit libre et comme indifférent.

Il se fit apporter un anneau qu'il avait remarqué au doigt du misérable qui l'avait frappé si déloyalement et le remit à Stanislas en lui disant : Prends-le ; peut-être te servira-t-il à démasquer les auteurs du crime.

Il lui fit également accepter sa meilleure armure et son meilleur cheval, que Ladislas promit de garder à la place du sien.

Privé de la présence d'un prêtre, il demanda pardon à Dieu de ses fautes avec toute la généreuse simplicité d'un jeune homme du moyen-âge et resta longtemps comme absorbé dans la prière. Tout d'un coup il se ranima et les couleurs de la vie reparurent sur son front. Au revoir lâcheté, mes bons serviteurs ! Kohlmill, ta main encore une fois ! Emmeline..... Jamais Pardubitz n'a manqué à sa parole..... Mon cheval, amenez-moi mon cheval, que je monte au paradis !

Il fit un violent effort comme pour mettre le pied à l'étrier : les bras des siens le reçurent inanimé.

Quelques heures plus tard la troupe consternée reprit lentement le chemin de la Bohême. Ladislas, en les regardant partir, songeait au désespoir de cette mère qui attendait deux jeunes époux et qui allait recevoir un cadavre.

IV.

Demeuré seul, Ladislas de Kohlmill ne laissa pas que de se trouver embarrassé. On devine bien qu'une demi-journée de retard dans son voyage vers Leipzig n'était point ce qui l'effrayait ; au contraire, depuis qu'il avait goûté aux après émotions de la bataille. Mais de quel air pi eux irait-il, lui inconnu, porter la désolation dans toute une famille et changer en robe noire la fraîche robe blanche d'une mariée ? D'autre part, il avait fait un serment, un serment à un ami, à un mourant : son hésitation ne pouvait être de longue durée.

en recherches infructueuses ; une certaine somme qu'il portait sur lui fit même craindre un assassinat. Les inquiétudes ne cessèrent que le lendemain, lorsque le sieur Bedin, qui avait été relevé dans le plus fâcheux état et conduit, sur sa demande, à l'hospice de Roanne, songea enfin à faire donner de ses nouvelles.

— Dimanche dernier, à onze heures du soir, dans la rue St-Honoré, au faubourg de Clermont, le sieur B... a été assailli à coups de pierres par un autre sieur B... Ce dernier lui asséné sur la tête trois coups de pierre qui lui ont fait de très graves blessures et mis sérieusement ses jours en danger. Cette agression ayant eu lieu sans provocation suffisante, le coupable a été mis entre les mains de la justice.

— M. Thévenard, ancien officier supérieur de cavalerie, domicilié à Ambierle, nommé chevalier de la Légion d'honneur sous le premier empire, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

— Nous recevons, sous le titre de CHASSE A L'INDEMNITE, la lettre suivante, touchant les résultats phénoménaux de l'enquête ayant pour objet l'élargissement de la rue des Tanneries :

LA CHASSE A L'INDEMNITE !!!

Voici, Monsieur le Rédacteur, un titre singulier pour une simple et modeste épître. C'est vrai, mais les circonstances qui y ont donné lieu sont bien plus singulières encore.

La manie de l'indemnité est une maladie épidémique ou endémique, comme vous voudrez l'appeler, qui a pris naissance parmi nous depuis le projet d'établissement de la gare et de la construction de la partie du chemin de fer qui traverse le territoire de Roanne.

A cette époque, des propriétaires dont l'immeuble valait, je suppose, un millier de francs la mesure de dix ares, crièrent à pleins poumons que la compagnie voulait les ruiner, les mettre sur la paille, parce qu'elle ne voulait leur donner que trois ou quatre fois la valeur de la propriété entière, pour le quart, le sixième ou le dixième, dont elle avait besoin ; et notez que ce qui restait à ces infortunés propriétaires acquérait une plus-value plus que triple.

Ah ! de quel *mea culpa* ne se seraient-ils pas ébranlé la poitrine, si tout d'un coup la compagnie avait eu la faculté de faire établir son chemin dans un autre quartier !

Furent-ils bien d'avoir de pareilles prétentions ? peu nous importe ; il s'agissait d'étrangers, qui savent bien rendre la pareille à l'occasion ; aussi je ne cite cela que pour mémoire.

Quoi qu'il en soit, une recrudescence de la maladie en question s'est emparée des certains propriétaires de notre ville.

Exemple : une enquête a été publiée pour l'élargissement de la rue des Tanneries. chose de la dernière urgence et réclamée depuis longtemps par tous les habitants du quartier ; or maintenant que le projet est près d'aboutir, ces pauvres propriétaires se disent perdus sans ressource, si on ne leur donne pas dix fois la valeur de leur propriété, pour la moindre parcelle qu'on en prendra.

Ajoutons que la curiosité, le désir de s'assurer par lui-même si cette fine émeraude cachée avec tant de mystère à Kurzland était aussi belle que sa renommée, et cette coquetterie innée, cette fatuité qui rend toujours difficile à un jeune homme, point mécontent de sa personne, de se détourner de la rencontre d'une jeune fille, tous ces instincts moins désintéressés plaident tout bas pour le respect à la foi jurée.

La nuit commençait à tomber lorsqu'il se remit en marche.

Laissons-le combiner dans son imagination le plan de sa conduite et les éléments de son discours, et, usant des privilèges du narrateur, prenons la liberté de le devancer au terme de sa course.

On se figure sans peine le mécontentement du baron à sa descente de la tour, où il avait en vain fait sentinelle. Ses invités n'étaient guère moins abattus, sauf pourtant les deux sœurs, chez qui la lassitude aurait dû amener un repos que nul n'osait attendre de la réflexion. Mais rien au monde n'était capable d'enchaîner ces jambes de fer et ces langues plus robustes que les jambes. Elles avaient toujours une dernière main à mettre à des apprêts terminés depuis le milieu du jour. Les contre-ordres prodigués leur réservaient, faute de mieux, une foule d'ordres nouveaux, puis à bout des uns et des autres, elles s'en dédonnaient en allant dire et redire à tout le monde, y compris leur nièce qui n'avait pas besoin qu'on ravivât ses alarmes ; Seigneur Dieu ! comme le monde dégénère ! Ah ! ce n'est pas de notre temps, quand nous étions à la cour, que les jeunes gens se seraient fait désirer ainsi.

Cependant la troupe des cousins, qui déjà ne comptait plus sur une moitié du plaisir promis : la connaissance du comte, se résignait moins aisément au sacrifice de l'autre moitié : le festin. Les appétits étaient surexcités, exaspérés par l'attente ; de toutes parts on entendait adresser de justes compliments de condoléance aux viandes qui achevaient de se calciner ou de se dessécher dans les cuisines. La faim donne du courage. Un des affamés, se dévouant au salut commun, prit sur lui de rappeler au baron cette intéressante partie de la fête, ajoutant que la perte de tant de choses dignes d'être appréciées ne réparait pas le mécompte de la journée.

Ils se figurent apparemment que l'avenir de Roanne est dans l'embellissement de cette rue, et qu'on ne saurait le payer assez cher.

Vous n'y passez jamais dans cette rue, moi presque pas, les trois-quarts de la ville ne la connaissent guère que de nom. N'importe, on a appris que la ville faisait un emprunt d'un million, et les gosiers se sont altérés subitement ; on a pensé qu'il était possible de changer en ruisseaux d'or les flaques de boue qu'on veut faire disparaître de la rue en question.

Hé ! ma foi, on ne sait pas ce qui peut arriver, dit-on, si la ville trouve son salut dans la continuation du boulevard, en passant par la rue des Tanneries !... Un tel a bien obtenu du chemin de fer, pour sa propriété, qui, soit dit entre nous, ne lui rapportait pas cinq sous, n'était que du sable, tant et tant de mille francs !

Et chacun de se persuader que la ville saura bien se procurer tous les millions qu'il faudra pour faire venir des fontaines et bâtir un hôtel-de-ville.

Comme si, parce que l'on a de l'eau dans le béal voisin et qu'on n'apercevra pas de sa fenêtre le faite de l'hôtel-de-ville, on devait entraver par des prétentions exagérées tant de projets de la plus grande urgence, et qui tomberont d'eux-mêmes s'ils rencontrent partout le même accueil.

Mais, chers propriétaires qui lirez cette épître, où le patriotisme n'a laissé place qu'à la franchise et au bon sens, soyez donc convaincus que demander 420 mille francs d'une propriété qu'on effleure à peine, et qui naguère en a coûté 50,000, c'est faire renoncer les plus intrépides à la moindre tentative d'embellissements.

Pauvre million, qu'es-tu donc en présence de gens qui estiment à 25 ou 50 mille francs un emplacement juste assez grand pour élever des lapins !!!

O tempora ! o mores !

Daignez agréer, etc.

Z...

— Nous n'aurions rien à ajouter à la vigoureuse ironie de la lettre qu'on vient de lire, si chaque jour nous n'entendions pas dire : on ne fait rien de beau, rien d'utile à Roanne ; toutes les administrations qui se sont succédées n'ont jamais pu tenir ce qu'elles avaient promis.

Mais qu'on nous cite donc, en face de ces prétentions exorbitantes (parmi lesquelles il y a heureusement d'honorables exceptions), une administration capable de mener quelque chose à bien.

Et ne sont-ce pas souvent ceux qui jettent des bâtons dans les roues qui crient le plus fort ?

Mais qu'importe un léger retard ? un jour ou l'autre les cloaques de la rue des Tanneries et de bien d'autres rues disparaîtront quand même ; nous construirons nos beaux monuments en voie d'exécution et en projet.

Ce qui a été fait déjà est une garantie pour l'avenir, et notre ville ne verra pas plus longtemps renvoyer aux calendres grecques la réalisation des promesses de sa belle devise.

Le Courrier de Lyon publie des détails cir-

Le baron n'eut rien à répliquer à un si judicieux raisonnement. Il donne ordre de servir.

Emmeline demanda à son père la permission de se retirer. Un autre convive refusa également de prendre place au banquet : ce fut Wolfenberg, de plus en plus préoccupé, à la surprise croissante de quiconque le connaissait.

Mais le moment des observations, même malicieuses, était passé ; l'attention générale était une affaire sérieuse, et la majorité des convives, les yeux sur les plats, n'avait pas remarqué la sortie de Wolfenberg, lorsqu'on le vit rentrer tout effaré.

« Seigneur baron, la trompette sonne à la grande tour ! » Toutes les têtes se redressèrent, comme mues par un même ressort.

Les notes brillantes d'une fanfare résonnaient sur la tour. Une autre, brève et venant du dehors, répondit à la première qu'elle avait sans doute invoquée. En un moment tout le monde fut à la porte. Le pont-levis s'abaissa et les planches sonores, rebondissant sous le pas d'un magnifique cheval, noir comme la nuit.

Le cavalier qui en descendait était un beau jeune homme, de taille haute et mince, à la contenance grave, à l'air doux et fier, au front très-pâle.

Il fit quelques pas vers le baron pour le saluer ; mais celui-ci ouvrit ses deux bras et l'étreignit familièrement sur sa poitrine.

« Daignez excuser, noble baron, le pauvre comte de Pardubitz. S'il eût dépendu de lui... »

Le baron, qui avait perdu toute habitude d'offrir des excuses à personne, jugea convenable de ne point entendre celles de son hôte et de l'interrompre.

Bien, bien, noble comte. Vous voilà : cela nous suffit ; soyez le bienvenu. Je reconnais à merveille sur vos armes et devant le front de votre coursier l'écusson de Pardubitz. Ah ! ah ! glorieux écusson, sans flatterie. Quiconque a vu votre valeureux père un jour de combat, le connaît bien aussi. Tenez une fois, en Pologne..... Mais je vous conterai cela. A propos et votre suite ? Je ne suppose pas que le fils de votre père et le prétendu de ma fille se présente tout seul, comme un chevalier sans terre.

Ladislas de Kohlmill, car c'était lui, crut qu'il allait pouvoir s'expliquer enfin.

« Vous attendriez vainement la suite du comte

constanciés sur le triste accident arrivé, dans la nuit du 27 au 28, près de la station de Saint-Romain :

On sait, dit ce journal, que depuis longtemps le tunnel de St-Romain-en-Gier menaçait ruine, et qu'il était devenu urgent de le mettre à jour. Les travaux nécessaires pour l'exécution de ce projet avaient été entrepris et soixante ouvriers environ y étaient constamment employés. Dernièrement encore, les remblais qui soutenaient la voie avaient donné coup ; le passage semblait difficile, sinon périlleux, et plusieurs fois les voyageurs avaient été forcés de mettre pied à terre, pour aller reprendre le train à une certaine distance. Une des voies avait dû être provisoirement supprimée.

Avant-hier, en cet endroit, le train de voyageurs, n° 322, parti de Lyon à 10 h. 45 minutes du soir, rencontra un train de marchandises venant de St-Etienne.

Le mécanicien de ce dernier train fit tout ce qu'il était humainement possible de tenter pour éviter la fatale rencontre, et parvint à remonter de 109 mètres la pente très rapide qui existe sur ce point du parcours.

Malheureusement, le train le voyageurs, lancé à toute vitesse, ne put s'arrêter à temps. La machine du train opposé était une locomotive d'une très grande force, en raison du poids considérable qu'elle avait à entraîner. Aussi le choc fut-il terrible. La locomotive, le tender et le fourgon du train de voyageurs furent broyés et ne tardèrent pas à ne faire, pour ainsi dire qu'une masse informe.

Là, s'arrêta le désastre ; mais trois hommes venaient d'y succomber. Le conducteur-chef avait été écrasé par la lanterne du train de marchandises ; le second conducteur, atteint à la tête, était mort sur le coup, et le wagonnier, de service à l'avant, ne donnait plus signe de vie. Seuls, le mécanicien et le chauffeur avaient pu s'élever sur la voie.

Il paraît que ce désastre, comme tant d'autres déjà, est dû à une fausse manœuvre d'un aiguilleur.

C'est ici malheureusement le cas de revenir sur les considérations que nous avons exposées récemment, à propos du salaire de cette catégorie d'employés. Dans quelques notes évidemment exemptes de toute partialité, nous avons dû mettre sous les yeux du lecteur les versions contradictoires qui circulent à ce sujet. Eclairés par des recherches sérieuses, et pour ainsi dire de visu, nous sommes à même aujourd'hui de nous prononcer sur cette question, plus grave qu'on ne l'imaginerait d'abord.

Les aiguilleurs, auxquels incombe une effrayante responsabilité, et qui tiennent dans leurs mains l'existence des voyageurs, reçoivent à peine 90 ou 95 francs par mois. Il est impossible d'employer, dans ces conditions, des hommes d'une certaine intelligence.

En tous cas, les plus intelligents ne s'en tiennent pas là. Pour eux, cette occupation n'est qu'un emploi provisoire, qu'ils abandonnent dès que l'occasion s'en présente.

Que reste-t-il donc pour faire un pareil service ? Cela se devine aisément.

Il est urgent d'améliorer la condition de cette classe d'employés, et de faire, par cela même, plus qu'on n'a fait jusqu'à présent pour la sécurité générale. Si des questions de cette gra-

de Pardubitz aujourd'hui, non plus que.....

— Je comprends, interrompit de nouveau le digne châtelain, qui ne voulait pas paraître mortifié dans son orgueil, comme il l'était au fond, je comprends cela, comte. Impatience de jeune homme. On brûle de voir sa promesse et l'on a des ailes quand les autres n'ont que des pieds. On connaît cela ; on a été jeune aussi.

— Oh oui ! nous l'avons tous été, soupira l'une des tantes d'Emmeline. Et c'est justement comme cela qu'on faisait à la cour.

Il n'y avait rien à répliquer à la sagace observation de la bonne dame. Ladislas se contenta de réprimer un sourire et de s'incliner profondément.

Un mouvement dans l'assemblée annonça l'arrivée de la jeune fiancée.

Conduite par son autre tante, Emmeline toute troublée, salua sans oser lever les yeux. Le jeune homme était presque aussi embarrassé qu'elle ; mais il ne put retenir un mouvement de surprise et presque un cri d'admiration devant tant de grâces ingénues. Sa langue le trahit et vainement chercha-t-il les premiers mots du compliment de condoléance préparé. La jeune fille aussi, sur un signe d'une de ses tantes qui lui chuchotta quelque chose dans l'oreille, ouvrit la bouche pour parler et la referma sans rien dire, mais non sans avoir aventuré un timide regard sur l'étranger.

Nous devons croire qu'elle ne fut pas absolument mécontente de ce que ce regard lui apprit, car un doux sourire vint errer sur ses lèvres.

Mon gendre, s'écria le baron, vous devez avoir l'estomac des plus creux. De notre côté, nous ne dissimulerons pas la profondeur des nôtres. En conséquence, à plus tard les compliments, les éclaircissements et le reste, et tant pis pour les gens de votre escorte ; nous n'attendrons plus personne. Point de fausse honte, mon garçon. Prenez-moi ce bras blanc, qui en vaut bien un autre, n'est-il pas vrai ? et ouvrez le défilé.

Ladislas eût craint de manquer à la jeune fille en se faisant répéter l'invitation.

Marchons, se dit-il en lui-même ; faisons contre bonne fortune bon cœur, et à la grâce de Dieu !

J.-M. VILLEFRANCHE.

(A continuer.)

vité n'ont pas encore été débattues par les compagnies, les événements les forceront à s'en occuper sérieusement désormais.

— Nous avons rapporté le triste accident dont M. Laurent, maire de Salt-en-Donzy, avait été victime le 14 de ce mois. M. Laurent avait eu la jambe broyée par un mur qui s'était écroulé, et l'amputation avait dû être faite immédiatement.

Nous apprenons que cet honorable fonctionnaire a succombé des suites de l'horrible blessure qu'il avait reçue. Homme de 55 ans, plein de zèle, d'intelligence et d'activité, M. Laurent jouissait dans sa commune de l'estime et de l'affection de tous. Sa mort est un sujet de profonde douleur pour sa famille et un véritable deuil pour ses administrés.

— Dimanche dernier, le sieur Cognet, cultivateur à Liponne, en se rendant à St-Julien, canton de Bourg-Argental, aperçut, dans un pré contigu au chemin qu'il suivait, un cadavre suspendu aux branches d'un saule.

Il s'empressa de le détacher et reconnut le corps du nommé Jamet (Jean-Baptiste), mégissier, âgé de 40 ans, résidant habituellement à Annonay (Ardèche), et qui, depuis huit jours se trouvait à Liponne, où il était venu voir son père. Ce malheureux, dont la mort remontait à dix minutes environ, s'était pendu à l'aide de sa cravate.

On assure qu'il était en état complet d'ivresse au moment où il a accompli son suicide.

— Le cadavre du sieur Rival (Benoit), cultivateur, a été trouvé le 26 janvier, dans un sentier situé sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois, canton de St-Bonnet-le-Château.

On suppose que cette mort est le résultat d'un accident, et que le sieur Rival a fait une chute en marchant dans le sentier qui offre une pente assez rapide ; sa tête a porté contre un rocher à la pointe duquel son chapeau était resté accroché. (Mémorial de la Loire).

Il est question de nouveau d'assimiler le braconnage de la pêche à celui de la chasse. Les essais de pisciculture ayant réussi, il serait regrettable de voir annuler par une destruction constante et inintelligente les efforts qu'on a faits depuis plusieurs années.

Les règlements sur les rivières et cours d'eau ne sont pas mis en exécution et sont quotidiennement violés par les fermiers des pêcheurs : la surveillance exercée n'est pas efficace et le poisson trop facilement détruit, disparaît avec une rapidité déplorable. Plusieurs conseils généraux se sont émus, parait-il, de cette violation de la loi du 15 avril 1829 et des ordonnances royales des 14 et 19 novembre 1830; ils ont formulé à ce sujet des vœux qui paraissent avoir été entendus.

— On a essayé ces jours passés, à Modane, les nouvelles machines destinées au percement du grand tunnel des Alpes. Les essais ont été couronnés d'un plein succès.

730 mètres de galerie sont percés à cette heure par les moyens ordinaires, du côté de la France, et 950 mètres du côté de l'Italie ; total : 1,700 mètres environ sur les 12,000 que doit avoir cette percée.

Le mont Cenis présente cette année une particularité que, de mémoire d'homme, on n'avait pas vue en pareille occasion. Il n'y a pas de neige sur la route, qu'à cette époque on ne peut d'habitude parcourir qu'en traîneau. Les diligences continuent donc leur service depuis Suze jusqu'à Lanslebourg comme en été, à la grande satisfaction des voyageurs étonnés de trouver si facile une route qu'on leur avait présentée à tort comme difficilement praticable du 1^{er} novembre à la fin de mars.

— Une jeune actrice de Paris, M^{lle} X..., la reine du patois, reconnaît enfin le besoin de se perfectionner dans la langue française.

Elle entra l'autre jour chez un libraire.

— Je voudrais un dictionnaire, dit-elle.

— Lequel, madame ! Voulez-vous le dictionnaire de Boiste ou de Napoléon Landais ?

Nous avons aussi Vailly, Bescherelle... à moins que vous ne préfériez un dictionnaire de poche. Il est moins cher.

— Donnez-moi celui de Poche.

— Voici, madame.

— Ah ! mon Dieu ! qu'il est petit !

— C'est fait exprès.

— Au fait, j'aime autant cet auteur-là qu'un autre !

— Un fils d'Albion se présente dernièrement dans une grande pharmacie de la rue de la Paix, et s'exprime à peu près en ces termes :

— S'il vó plaît, moá vouloir de l'eau de ce sur quoi on monte...

— De ce sur quoi on monte ?.. demanda le pharmacien ébahi.

— Oh ! yes...

Et l'insulaire montre aussitôt une échelle qui se trouvait là par hasard.

Le pharmacien comprend qu'il demande de l'eau de Léchelle, réputée souveraine contre les maladies de poitrine, et lui remet un flacon.

Lettre adressée à M. Didier.

Monsieur Didier,
La maladie qui m'a torturée, pendant dix mortelles années, avait son siège dans les organes digestifs, dans l'estomac, dans les intestins, dans le foie. Les plus célèbres médecins de Paris m'ont assidûment prodigué leurs soins sans parvenir à conjurer un mal qui semblait se jouer de leur savoir et de leurs remèdes. Attaquée dans les sources mêmes de la vie, je perdis progressivement tout appétit et tout pouvoir de digérer : je ferai un livre si je voulais retracer les caprices, les répugnances et les colères de mon estomac, qui finit par s'insurger contre tous les médicaments, contre les plus légers aliments. Mes forces tombèrent, mes chairs se fondirent ; je devins maigre à faire peur ; il ne me restait littéralement que la peau et les os. La nuance de mon teint devint terreuse, jaunâtre, tirant sur le vert. Abîmée dans un mélancolique désespoir, je suivais avec effroi les progrès incessants de ma propre destruction, et je touchais aux jours de l'agonie. J'étais devenue, pour mes médecins, impuissants et découragés, un objet de pitié. Ils ne songeaient plus depuis longtemps à me guérir : ils me considéraient plutôt comme un rare et curieux sujet d'étude et attendaient ma mort, qui devait confirmer ou détruire leurs stériles conjectures. Dans cet état désespéré, des amis que le ciel inspirait, me conseillèrent d'essayer la graine de Moutarde blanche ; j'acceptai ce moyen de salut sans résistance et sans espoir, comme un naufragé saisit une faible et chétive planche. Ce simple remède, je ne saurais assez hautement le proclamer, produisit sur moi des effets extraordinaires et inespérés : il me rendit, je ne dis pas la santé, mais la vie ; trois mois suffirent à cette cure, réputée impossible, qui fit l'étonnement de mes médecins, à laquelle ils auraient refusé de croire s'ils n'en avaient pas été témoins. Voilà, Monsieur, ce que je dois à la graine de Moutarde blanche. Que ne m'est-il donné de faire entendre ma faible voix à tous les désespérés qui, comme moi, ont un pied dans la tombe ! Mais je ne puis que rendre hommage à la vérité et vous exprimer toute ma reconnaissance. Vous êtes mieux placé que moi pour utiliser mon exemple : veuillez donc, Monsieur, accepter la mission d'en faire l'usage qui vous paraîtra le plus profitable aux malheureux malades. Je vous autorise à donner, dans ce but, à ma lettre, toute la publicité dont vous disposez.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations et mes sincères remerciements,
M. B. BOYER, rue Balzac.

Un arrêté de M. le préfet de la Loire dispose :

Art. 1^{er}. La chasse sera close dans le département de la Loire, à partir du 1^{er} mars prochain.

Art. 2. Il est expressément défendu d'enlever ou de détruire les œufs et les couvées d'oiseaux.

Art. 5. Les animaux réputés malfaisants ou nuisibles, détruits soit par les propriétaires ou fermiers sur leurs fonds, soit dans une battue régulièrement autorisée, et qui ont le caractère de gibier, ne pourront être vendus, transportés ou colportés pendant la clôture de la chasse. Ils ne pourront être consommés que sur place par les personnes qui auront pris part à la battue.

Art. 4. Les contraventions au présent arrêté et les délits prévus par la loi du 3 mai 1844, seront constatés par qui de droit et déferés aux tribunaux compétents.

M. le Préfet de la Loire a adressé la circulaire suivante à MM. les maires du département :

Messieurs,
Par une lettre circulaire en date du 12 septembre dernier, je vous ai invités à me signaler avant la fin du mois de mars les candidats au prix Napoléon. Je vous réitère cette recommandation ; veuillez ne pas la perdre de vue. Je vous rappellerai que les propositions émanant de votre initiative de même que les demandes présentées par les concurrents devant être justifiées par des faits exposés en détail. Ces documents doivent être transmis à la Préfecture par les maires de l'arrondissement au chef-lieu, et à MM. les sous-préfets par les maires des deux autres arrondissements.

Le Préfet de la Loire,
L. SENCIER.

M. le Préfet de la Loire vient de prendre l'arrêté suivant relatif à l'échenillage :

Nous, Préfet de la Loire, officier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 6 ventôse an IV, relative à l'échenillage des arbres ;

Vu l'article 471 du code pénal ;

Considérant qu'il importe, pour la conservation des récoltes, de veiller à l'exécution des dispositions prescrites par la loi précitée ;

Arrêtons :
Art. 1^{er}. D'ici au 1^{er} mars prochain, les propriétaires, fermiers ou locataires seront tenus

d'écheniller ou faire écheniller les arbres, arbustes, haies ou buissons existant sur les terres qui leur appartiennent ou dont ils jouissent à quelque titre que ce soit.

Art. 2. Pour les arbres existant sur des terrains communaux ou sur les promenades publiques, MM. les maires devront veiller à ce qu'il soit procédé à cet échenillage.

Art. 3. M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées et M. l'agent voyer en chef du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire exécuter les mêmes dispositions sur les routes et chemins soumis à leur surveillance, et sur lequel des arbres ou plantations nécessiteraient la mesure de l'échenillage.

Art. 4. Les bourses et toiles tirées des arbres, haies ou buissons, devront être immédiatement brûlées dans un lieu ne présentant aucun danger pour la communication du feu.

Art. 5. Dans la première quinzaine de mars, une visite sera faite par l'autorité municipale et la gendarmerie, et les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux. Les contrevenants seront traduits devant le tribunal de simple police pour y être condamnés à l'amende et aux frais d'échenillage.

Art. 6. A partir du 15 mars, MM. les Maires feront écheniller aux frais des propriétaires, fermiers ou locataires qui auraient négligé de le faire.

Le Préfet,
L. SENCIER.

— Au moment de la conversion de la rente 4 1/2 0/0, bien des capitaux vont se trouver déplacés et par conséquent disponibles. Nous rappelons à nos lecteurs que la COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, dont le siège est à Paris, rue Richelieu, 87, constitue des rentes viagères à des taux très-avantageux.

Les garanties qu'offre cette Compagnie, la plus ancienne de toutes les Compagnies françaises, donnent toute sécurité aux rentiers. Elle possède 55 millions entièrement réalisés, dont 15 millions en immeubles ; et nulle part le rentier ne trouvera des avantages plus réels, et plus de facilité pour toucher ses arrérages, puisqu'il pourra le faire sans certificat de vie à Paris et dans toutes les principales villes de France.

RHUMES, GRIPPES, IRRITATIONS.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER, ont été constatées par 30 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEBAU, chimiste de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CAÛCOLAR à la Magnésie de DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défier des imitations.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^o OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

Pour les articles non signés : FERLAY.

MERCURIALE

DES HALLES DE ROANNE ET MONTBRISON.

Dernier Marché.

DENRÉES PRODUITES.	PRIX MOYENS.	
	Roanne.	Montbrison
Froment 1 ^{re} qual. le doub. déc.	4 90	5 00
id. 2 ^{me} qualité.	4 80	4 70
Seigle 1 ^{re} qualité.	2 00	2 80
id. 2 ^{me} qualité.	2 80	2 70
Orge	2 75	2 00
Avoine	1 80	1 75
Colza	0 00	6 50
Farine 1 ^{re} qualité.	39 00	62 00
Farine 2 ^o qualité.	36 00	59 00
Farine 3 ^o qualité.	30 00	00 00

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} février 1862.

Rente 4 1/2 p. %	99 40
— 5 p. %	71 05
Banque de France.	3000 00
Obligations trentenaires.	465 00

Annonces judiciaires.

Etude de M^e VERNERET, avoué à Roanne.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant exploit de Dufour, huissier à Roanne, en date du vingt-huit janvier mil huit cent soixante-deux, enregistré, Les mariés Benoit Vernay, propriétaires

et forgeron, et Marie Basset, autorisée par son mari, demeurant ensemble à Riorges, lesquels font élection de domicile en l'étude de M^e VERNERET, avoué à Roanne ;

Ont dénoncé 1^o à dame Jeanne Lamure, épouse mineure émancipée du sieur Pierre Gallet, menuisier avec lequel elle demeure aux Barraques-Mulsant, commune de Riorges ; 2^o au dit Pierre Gallet, en qualité de mari et curateur de la dite Jeanne Lamure ;

3^o Et à M. le procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne.

L'expédition du dépôt fait au greffe dudit Tribunal, le quinze janvier mil huit cent soixante-deux, par M^e VERNERET, avoué, d'une copie collationnée d'un acte reçu M^e Auroux et son collègue, notaires à Roanne, le vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-un, enregistré, contenant vente au profit desdits mariés Vernay et Marie Basset, 1^o par les mariés Claude Chambodut, négociant et Clérisse Fillion, demeurant à Roanne, d'un emplacement pour construire pris dans un terrain de plus grande étendue, situé en la commune de Riorges, chemin de ronde du chemin de fer ; cette parcelle de onze mètres quinze centimètres de façade sur le chemin de Roanne, et pareille façade du côté opposé, sur une profondeur d'environ vingt-neuf mètres ; 2^o par lesdits Pierre Gallet et de lui autorisée Jeanne Lamure, son épouse, ci-dessus qualifiés et domiciliés, les constructions par eux commencées sur cet emplacement du consentement de M. et madame Chambodut.

La parcelle de terrain vendue appartenait à M. Chambodut, par suite d'acquisition des mariés Michel Denis et Marguerite Donjon, propriétaires, demeurant à Riorges, suivant acte reçu M^e Veilleux, notaire à Roanne, sous sa date en due forme.

Cette vente a été faite en outre le prix de trois cents francs pour le terrain, et moyennant celui de cinq cents francs pour les constructions commencées.

Avec déclaration à M. le Procureur impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, les acquéreurs feraient faire la présente publication conformément à la loi dans l'*Echo Roannais*, autorisé pour les annonces judiciaires.

Pour extrait :
Signé, VERNERET.

Etude de M^e GOURDIAT, avoué à Roanne.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant exploit de l'huissier Coquard, de Roanne, en date du trente janvier mil huit cent soixante-deux, 1^o les mariés Noël-Etienne-Félix Galopin, marchand-tailleur, et Hélène-Bélonie Durillon, demeurant ensemble à Roanne, et 2^o les mariés François Lebas, menuisier, et dame Joséphine Durillon, demeurant à Roanne, lesquels font élection de domicile en l'étude de M^e GOURDIAT, avoué demeurant à Roanne.

Ont dénoncé 1^o à dame Agathe Semet, épouse du sieur Claude Séchaud, propriétaire, demeurant à Roanne, et au sieur Séchaud, pour la validité ;

2^o Au sieur Robert Henri, rentier, demeurant à Roanne, rue Bel-Air, en sa qualité de subrogé-tuteur de mademoiselle Maria Séchaud, issue du mariage de Claude Séchaud avec Claudine Granger,

Et 3^o à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne,

Deux dépôts faits au greffe du Tribunal civil ; le premier, le dix-sept courant, par les mariés Galopin-Durillon, d'un contrat d'échange, reçu M^e Dumont, notaire à Roanne, le trente novembre dernier, d'un jardin situé à Roanne, rue des Croix-Rouges, et d'une vigne, située à Riorges, contre une propriété appartenant aux mariés Séchaud-Semet, située à Ouches, connue sous le nom de réserve des *Grandes-Granges*, composée de maisons d'habitation et d'exploitation, cour, aisances, jardin, prés, terres et vignes, de la contenance de cinq hectares soixante ares environ, et moyennant une soule de sept mille cinq cents francs au profit des mariés Séchaud ;

Le deuxième, le dix-neuf janvier courant, par les mariés Lebas-Durillon, d'un contrat de vente, reçu M^e Dumont, notaire à Roanne, le six décembre dernier, d'une vigne, située à Riorges, lieu de Beaulieu, de la contenance de quarante ares environ, moyennant une somme de deux mille cinq cents francs, la dite vente a elle consentie par les mariés Séchaud-Semet, acquéreurs des mariés Galopin par le contrat d'échange dont il vient d'être parlé ;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, les requérants feraient publier les présentes dans les formes prescrites par les lois et règlements.

Cet exploit a été visé le jour de sa date, par M. d'Alverny, substitut de M. le Procureur impérial, et enregistré le même jour.

Pour extrait :
Signé, CHEZ.

Extrait d'acte de société.

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date du premier janvier dernier, enregistré à Saint-Etienne, le vingt-sept du même mois;

Une société en participation a été formée entre MM. Claude et Etienne Marcelin, négociants, demeurant à Saint-Etienne, d'une part;

Et les autres personnes dénommées et qualifiées audit acte, d'autre part.

Cette société en participation a pour objet la confection et la vente d'armes de guerre, destinées à l'exportation et tout ce qui peut concerner cette branche de commerce.

La durée de l'association est de trois années qui ont commencé le premier janvier dernier et finiront le trente-un décembre mil huit cent soixante quatre.

Pour extrait: Signé, Claude MARCELIN. Etienne MARCELIN.

NOTA. La société qui existe entre MM. Etienne et Claude Marcelin, sous la raison sociale Marcelin frères, pour la fabrication des tissus de caoutchouc, continue de subsister comme par le passé et est indépendante de celle dont il vient d'être parlé.

Etude de M^e MOYSE, notaire à Saint-Etienne, place Royale, n° 26.

Dissolution de société.

D'un acte passé devant M^e MOYSE, et son collègue, notaires à Saint-Etienne, le vingt-quatre janvier mil huit cent soixante-deux,

Entre: 1^o M. Joseph Millot, minéralogiste, demeurant à Champoly (Loire), représenté par un mandataire spécial; 2^o M. Jean-Baptiste Deville fils, négociant, demeurant à Lyon, quai Fulchiron, Port-See, numéro 61;

3^o Et M. Philibert Herdevin, négociant, demeurant à Lyon, place Impériale, numéro 44;

Il a été extrait littéralement ce qui suit: Article premier. Est et demeure dissoute d'un commun accord entre les comparants, à partir d'aujourd'hui, la société formée entre MM. Millot, Deville et Herdevin, sous la raison sociale: Millot, Deville et Compagnie, et sous la dénomination de Société générale des marbres du département de la Loire, dont le siège était fixé à Lyon pour l'exploitation des carrières de marbre de Champoly et des Salles (Loire), et la vente des marbres qui en seraient extraits, soit en blocs, soit détaillés, soit à l'état de poudre, soit à l'état de chaux, et qui avait une durée illimitée, le tout ainsi qu'il résulte d'un acte aux minutes de M^e Fayet, notaire à Lyon, passé dans le cours de l'année mil huit cent soixante-un.

Article 2. En tant que de besoin, les comparants dissolvent également la société commerciale qui avait été formée entre les mêmes personnes sous la même raison sociale: Millot, Deville et Compagnie, avant celle dont il vient d'être parlé, pour l'exploitation des carrières de marbre dont il s'agit, et qui avait son siège à Lyon, contractée le quinze juillet mil huit cent cinquante-neuf, et déjà dissoute volontairement, le vingt-huit mars mil huit cent soixante-un.

Article 3. La liquidation des sociétés Millot, Deville et Compagnie, ainsi dissoutes, sera, par suite d'un abandonnement de biens, faite par M. Alfred Daly, comptable de la succursale de la Banque de France de Saint-Etienne, en sa qualité de liquidateur de la Caisse d'escompte du département de la Loire, à qui les pouvoirs les plus étendus ont été donnés pour l'administration et pour la réalisation et la vente des valeurs sociales, même en traitant, transigeant et compromettant.

Enregistré à Saint-Etienne, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante-deux, folio 46, v^o, c^o 2. Reçu cinq francs pour dissolution, deux francs pour nomination; dix centimes dix centimes.

Signé, PORTIER. Pour extrait: Signé, MOYSE.

Retrait de Cautionnement.

M. Antoine Geoffroy, ex-notaire à Roanne, prévient le public qu'il est dans l'intention de retirer du Trésor le cautionnement qu'il a fourni en sa susdite qualité.

Le présent avis qui sera reproduit encore deux fois de mois en mois est fait pour que ceux qui croiraient avoir des observations à faire à cet égard, puissent les faire en temps utile.

Etude de M^e MIRAUD, huissier à Roanne.

VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi quatre février mil huit cent soixante-deux, à dix heures du matin, sur la place de la Mairie, à Roanne, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers et marchandises saisis-exécutés, consistant principalement en tables, chaises, bancs, horloge, commode, verres, tasses à café, sucre, vin, eau-de-vie, etc.

Pour extrait: Signé, MIRAUD. Même étude.

VENTE JUDICIAIRE.

Le dimanche neuf février mil huit cent

soixante-deux, à l'issue de la messe paroissiale de la commune de Saint-Jodard, et sur la place publique de cette commune, il sera procédé, par suite de saisie-exécution, à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers et marchandises, consistant principalement en tables, commode, bureau, lit garni, linges, banque, placards, chapeaux, casquettes, souliers, tricots, bas, indiennes, lustrines, coutil, draps, foulards, rubans, laines, cotons, café, sucre, chocolat, etc., et une grande quantité d'articles de mercerie et quincaillerie.

Pour extrait: Signé, MIRAUD.

AVIS.

Par conventions verbales réglées le 27 janvier dernier, Claude Goyet a acquis de Pierre Brosse-lard, demeurant tous deux à Charlieu, un fonds de débit de boissons, avec divers objets et marchandises. L'acquéreur devant payer son prix après dix jours, les intéressés sont invités à faire valoir leurs droits pendant ce délai, en l'étude de M^e MOREAU, notaire à Charlieu.

Etude de M^e DUMONT, notaire à Roanne.

A VENDRE à l'amiable, EN GROS OU EN DÉTAIL,

UNE PROPRIÉTÉ

Sise en la commune de Villerest.

Elle consiste en une jolie maison d'habitation, avec deux caves, un pressoir et un jardin, sis au bourg de Villerest, prés, terres et vignes.

Sa contenance totale est d'environ trois hectares soixante-dix ares.

Savoir: En jardin: 45 ares. En vignes: 1 h. 35 id. En prés: 79 id. En terres: 1 h. 26 id.

Total: 5 71

Pour les renseignements, s'adresser à M. Louis CHETARD, propriétaire à Villerest, ou à M^e DUMONT, notaire à Roanne.

HOSPICE DE ROANNE (LOIRE).

VENTE

D'UNE MAISON et dépendances.

Situées à Renaison, lieu de St-Roch.

La Commission administrative de l'Hospice de Roanne fait savoir qu'il sera procédé, le dimanche 16 février prochain, à trois heures du soir, et en l'étude de M^e Dhume, notaire à Renaison, à la vente aux enchères d'une maison et dépendances, situées en cette dernière commune, lieu de Saint-Roch, ayant appartenu à Madame veuve Martin, et appartenant actuellement à l'Hospice de Roanne.

Cette vente sera faite sur la mise à prix, suivant les clauses et conditions du cahier des charges dont on pourra prendre connaissance en l'étude de M^e Dhume, notaire à Renaison, et au Bureau de l'Hospice de Roanne, rue Fontenille, 47.

Roanne, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante-deux.

L'administrateur délégué, VIAL.



A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ

UN CAFÉ.

Situé à Marcigny (Saône-et-Loire).

Il se compose: 1^o D'une belle et vaste salle, servant de café, avec cuisine, laboratoire, chambres et cabinets;

2^o D'une autre grande salle, dite Vauxhall;

3^o D'une Buvette à côté;

4^o D'une Salle d'ombrage avec jeux divers;

5^o Et d'un Jardin à la suite.

Ce bel Etablissement est situé à Marcigny, place du Cours, c'est-à-dire dans la plus belle position de la ville, et offre par ses aisances tous

les agréments et avantages désirables. On cédera le matériel, qui est en bon état, si on le désire.

S'adresser, pour traiter, soit à M. AULOGE, cafetier et propriétaire de l'établissement, soit à M^e BROSELARD, notaire à Marcigny.

A CÉDER

Pour cause de décès,

L'ancien fonds de Marchand-Tailleur,

Dumas père & fils,

Situé à Roanne, rue Impériale, n° 1, garni d'un bel assortiment de marchandises

et d'une Machine à coudre.

S'adresser à M^{me} veuve DUMAS DE ST-JEAN, rue Impériale, n° 1, et à M^e DUSAUZEY, notaire à Roanne.

A VENDRE

UN FONDS DE BOULANGERIE

Situé à Régnay (Loire).

S'adresser à M^e COQUARD, huissier à Roanne.

GUILLET.

Bois de brûle hêtre et chêne, de toutes dimensions.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AÎNÉ. Rue Caumartin, 45, à Paris. DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE. Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE. Un Rapport officiel constate que toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AÎNÉ. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES.

GLANDS DOUX. Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des lés. Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie. Signés: LECOQ ET BARGOIN.

Roanne. — FERLAY, imprimeur, un des gérants.

PRIX

Des diverses Marchandises

PRISES SUR LES FOURS DE

CANCALON FRANÇOIS, FILS & NEVEU

Entrepreneurs à Roanne, rue St-Jean, 69

FABRIQUE DE PLÂTRE, TUILERIE MÉCANIQUE

Et Ciment hydraulique

Table listing prices for various building materials: Grandes tuiles brevetées (100 fr.), Briques percées (35 fr.), Brûlats percés (40 fr.), Ériques pressées (27 fr.), Tuyaux de drainage (20 fr.), Tuiles creuses (27 fr.), Carreaux pressés (27 fr.), Brûlats ordinaires (27 fr.), Briques belges ordinaires (22 fr.), Briques de cheminées (22 fr.).

Plâtre à bâtir et à fumer, — aux prix courants.

Les sieurs CANCALON se chargent des couverts à grandes tuiles brevetées, moyennant le prix de 2 fr. le mètre carré, y compris le lattage, les pointes et la façon (les mortiers fournis par le propriétaire); et des planchers en brûlats percés, moyennant le prix de 1 fr. 25 cent. le mètre carré, pour main-d'œuvre et fournitures de briques et plâtre; — ces différents matériaux pris en fabrique.

Ils se chargent aussi des transports à prix modérés.

Les journées de maçons et manœuvres seront, comme par le passé, au prix de 2 fr. 50 cent.

CHOCOLAT DE L'ÉQUATEUR

1 fr. 60, 1 fr. 80 et 2 fr. le demi-kilo. 20,000 DÉPÔTS en France attestent sa SUPÉRIORITÉ. ENTREPOT GÉNÉRAL. BOULEVARD FONTAINE, 18, A AMIENS.

Le Vrai, le Bien, le Beau.

BUREAUX: Rue d'Auvergne, 15, à Lyon. ABONNEMENT: Un an... 9 fr. Six mois... 5 fr.

LA FRANCE

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

Directeur: Adrien PELADAN, ancien rédacteur en chef de l'ÉTOILE DU MIDI, de plusieurs académies.

Cette publication, qui paraît tous les samedis, en 16 pages grand in-8° sur deux colonnes, est dans sa cinquième année d'existence. Les trois mois placés en tête de ces lignes sont la synthèse vraie de ses principes. Elle accueille tous les talents, toutes les bonnes volontés. Elle a ainsi des collaborateurs sur tous les points de la France et à l'Étranger. Nul genre de littérature ne lui est étranger, et par cette variété même elle s'élève souvent à toute la vivacité d'une forte polémique. Elle combat pour cette noble franchise provinciale qui se nomme Décentralisation intellectuelle. Plusieurs journaux de Paris, plus de deux cents journaux de province lui ont donné de fermes témoignages de sympathies. Un bon nombre s'en alimentent pour leur partie littéraire. Elle a résolu la question du bon marché uni à la bonté des matières et à l'excellence des idées.

Elle couronne deux fois par an un nombre indéterminé de pièces en prose ou en vers, dont les sujets ne sont pas désignés. Les envois doivent avoir lieu avant le 1^{er} mars et avant le 1^{er} septembre. Les ouvrages sont insérés dans la Revue.

NOTA. La France Littéraire fournit à ses abonnés, à titre de primes, toutes sortes de bons ouvrages, au prix moyen de 75 centimes le vol. pour le format in-18, 1 fr. 25 c. pour le format in-12, 2 francs pour le format in-8. — Elle procure à ses correspondants les ouvrages nouveaux aux prix des catalogues.

DÉCRET D'AUTORISATION DU 28 mars 1834.

L'IMPERIALE

RUE DE RIVOLI, n° 182 PARIS.

Compagnie anonyme d'Assurances sur la Vie, à Primes fixes.

Table showing insurance rates: RENTES VIAGÈRES (à 60 ans: 10.70, à 65: 12.95, à 70: 15.63, à 75: 18.41), RENTES VIAGÈRES DIFFÉRÉES (de 3, 10, 15, 20 ans, etc.).

Assurances en cas de Vie. Do en cas de Mort. Do en cas de Vie et de Mort (MIXTES). Caisse spéciale — DES OFFICES, — DU CLERGÉ. Caisse PROFESSIONNELLE. Achats et échanges de SU-PROPRIÉTÉS.

GARANTIES: Capital... 5,000,000. Indépendamment des fonds provenant des assurances et des constitutions de rentes viagères. Emmeubles dans Paris... 5,400,000. f. 10,400,000.